

**ARRÊTÉ DEP-2024-403 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BREVET PROFESSIONNEL
BOULANGER**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 15 février 2012 portant création du brevet professionnel boulanger ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1001 conjoint nommant les présidents de jurys du brevet professionnel ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du brevet professionnel boulanger pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Simon VILLARD, inspecteur de l'Education nationale

Vice-président :

Monsieur Olivier GERARD, professionnel

Enseignants:

Madame Ostiane LANCRENON

Madame Mélanie PAUT

Madame Aurélie PFEIFFER

Monsieur Mickael BIGNON

Monsieur Denis DELVILLE

Monsieur Cédric REYNAUD

Professionnels :

Monsieur Quentin BOQUET

Monsieur Jérôme BROCHET

Monsieur Daniel DEDUN

Monsieur Sacha FAURE

Monsieur Rony LAQUITAINE

Monsieur Jean-Marc SCHIRM

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER